

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE BUSSIGNY-PRÈS-LAUSANNE

du 26 juin 2009

Présidence de M. Michael Meyer

Présence de 67 conseillers

Le président ouvre cette cinquième et dernière séance de la troisième année de la législature 2006 – 2011, et troisième de l'année, à 20 h 15 en souhaitant la bienvenue à tous. Il adresse un salut tout particulier aux chefs de service de la commune qui nous font l'honneur d'être présents ce soir.

L'appel fait constater la présence de 67 conseillers.

Absents excusés :

Mme et MM. Giacomo Cossa, Philippe Grand, Martine Häberlin, Serge L'Eplattenier, François Marchon et Patrick Sandoz

Absents non excusés :

MM. Gérard Pilet et André Pitteloud

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 avril 2009
2. Communications du Bureau du Conseil
3. Communications de la Municipalité
4. Préavis municipal N° 9/2009 relatif aux comptes communaux 2008 et au rapport de gestion 2008
 - Rapport de la Commission des finances
 - Rapport de la Commission de gestion
5. Election du Bureau du Conseil pour 2009-2010 :
 - a) du président
 - b) du 1^{er} vice-président
 - c) du 2^e vice-président
 - d) des scrutateurs
 - e) des scrutateurs suppléants
6. Election de la Commission de gestion pour 2009-2010
7. Election d'un suppléant à la Commission des finances
8. Paiement des indemnités et des jetons de présence
9. Propositions individuelles et divers
10. Fixation de la date de la prochaine séance

Cette séance sera suivie d'une collation au café du Raisin.

Lu par le président, cet ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que présenté.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 avril 2009

Ce procès-verbal est accepté tel que présenté à main levée et à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil

Le président donne lecture de la lettre de démission, pour raisons personnelles, de M. Olivier Crottaz, huissier du Conseil communal.

L'huissier suppléant étant indisponible ce soir, c'est M. Marcel Arun Bolkensteyn, scrutateur suppléant, qui assurera la fonction d'huissier.

Le président fait donc part que le Conseil est à la recherche d'un huissier. Chaque personne susceptible d'embrasser cette fonction est invitée à se mettre en contact avec le Bureau du Conseil.

Pour clore le chapitre, le président a la plaisir d'annoncer la naissance le 30 avril 2009 du petit Léo, fils d'Eric Schüpbach.

La discussion est ouverte mais personne ne demande la parole.

3. Communications de la Municipalité

Communications du syndic

3.1 PLAN DE QUARTIER EN JONCHETS

Une séance d'information, avant mise à l'enquête, à l'attention des conseillers communaux se tiendra le 18 août 2009 à la salle Jura à 20 h 15. Une séance publique aura lieu le 20 août 2009 au même lieu et à la même heure. Si tout va bien, le préavis sera soumis au Conseil communal le 2 octobre 2009.

3.2 REPONSE A LA QUESTION DE M. J.-F. JOLIMAY AU SUJET DU TAUX DE COUVERTURE DE LA CAISSE INTERCOMMUNALE DE PENSION

Chaque conseiller a reçu le message du président de la Caisse intercommunale de pension. Dans la mesure du possible, le syndic est prêt à répondre à d'éventuelles questions.

3.3 JOURNAL DE MORGES

La Municipalité a entamé une collaboration avec le Journal de Morges afin qu'une page spéciale «Bussigny» se trouve dans chaque envoi tous-ménages de ce journal dans notre commune. Le financement est assuré par la Municipalité. M. François Cuche et la Municipalité collaborent à la rédaction. En cas de besoin, un tous-ménages spécial pour Bussigny serait pris en charge par le journal de Morges.

3.4 HEURES D'OUVERTURE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE.

L'essai de 6 mois n'a pas été très concluant. L'ouverture tardive n'arrive pas à satisfaire les habitants travaillant à l'extérieur. Les possibilités paraissent meilleures en ouvrant tôt le matin. Dès le 1er septembre, le bâtiment administratif de la place de l'Hôtel-de-Ville 1 sera accessible tous les mardis dès 7 h. Une réponse détaillée à la motion de Mme Rahel Worrod et de M. André Richoz sera envoyée à chaque conseiller.

Communications de la municipale Laureane Salamin Michel

3.5 LOGEMENTS PROTEGES

La Fondation EMS des Baumettes construit des logements protégés pour des personnes âgées. Ils seront accessibles dès le printemps 2010. Les personnes intéressées sont invitées à s'adresser aux Baumettes.

Communications du municipal Jean-Claude Glardon

3.6 COLLEGE DE LA PLANTA

Un préavis concernant la dissolution de l'Association intercommunale sera le même pour tous les conseils. Une séance commune de toutes les commissions est fixée au 7 septembre 2009 à La Planta.

Communications de la municipale Claudine Wyssa

3.7 POSTULAT DE M. J.-F. JOLIMAY RELATIF A 2 ARRETS DE BUS

Une réponse écrite a été adressée à chaque conseiller. La Municipalité est à disposition en cas de question complémentaire.

3.8 CAMPAGNE D'ARTAGNAN

La Municipalité a débloqué un crédit de 8'000 francs pour participer à la lutte contre l'initiative "Police unique".

3.9 TL - RESEAU 10

Un dépliant relatif à la forte augmentation des prestations des transports publics sera distribué prochainement dans tous les ménages.

Communications du municipal Jean-Daniel Luthi

3.10 SDIS SORGE

La réorganisation du commandement a été acceptée avec de fortes majorités par les 3 communes concernées. Le commandant actuel a refusé le contrat de travail proposé et a fait part de sa démission. Le poste sera mis au concours.

La discussion est ouverte :

Mme Mireille Aubert demande dans quelle mesure la Municipalité a le droit de voter un crédit destiné à lutter contre une initiative.

Mme Claudine Wyssa répond que la Municipalité se fixe la règle de l'unanimité et que c'est une contribution à une campagne. D'autre part, un arrêt du Tribunal fédéral précise principalement que l'intérêt financier de la commune doit être préservé et la votation concernée doit être d'un rang supérieur, comme le canton en l'occurrence.

La conclusion du postulat de M. Jean-François Jolimay est adoptée à l'unanimité.

4. Préavis municipal N° 9/2009 relatif aux comptes communaux 2008 et au rapport de gestion 2008

- **Rapport de la Commission des finances**
- **Rapport de la Commission de gestion**

Le président invite les présidents des commissions, M. Jean-François Jolimay et Mme Catherine Dutoit à prendre place devant l'assemblée.

Les rapports complets ont été envoyés à chaque conseiller. Leur lecture ne sera donc que partielle. Sur invitation du président, M. Jean-François Jolimay fait la lecture de l'introduction de son rapport.

Le président ouvre la discussion, chapitre par chapitre.

M. Marcel Arun Bolkensteyn fait remarquer une forte augmentation du compte 111.3186 Primes d'assurances de tiers, choses et RC et demande de rechercher un assureur meilleur marché.

Le syndic répond que la prime est tributaire de diverses augmentations : bâtiment, personnel, population, etc. Il y a peu de temps, un appel avait été lancé auprès de différentes assurances et c'est la plus avantageuse qui avait été retenue.

M. Bolkensteyn s'étonne d'un remboursement de traitements de près de 4'000 francs (153.4361) alors que rien ne figure au budget.

M. Michel Wehrli répond qu'il s'agit de cas d'accidents ou de maladie. Partant du principe que le personnel est en bonne santé, aucun montant n'est porté au budget.

Mme Catherine Wenger est surprise de la différence entre les charges et les revenus du compte 610 Corps de police. Plus précisément, elle fait part de la différence entre les charges fr. 809'711,50 (610) et de la participation PolOuest de fr. 804'513,95 (610.4521).

Mme Claudine Wyssa explique que cette différence revient du produit des amendes dont une part n'est encaissée que l'année suivante. Fr. 22'919,85 (610.4370).

Pas satisfaite de la réponse, Mme Wenger répète sa question en disant que les comptes devraient être équilibrés. La municipale répond que la différence entre les postes 610 et 610.4370, soit environ 5'000 francs, provient d'une différence de calcul au moment du règlement des cotisations AVS.

M. Didier Weibel demande d'où vient la différence entre le budget et les comptes de Subventions cantonales et fédérales (660.4511).

Mme Claudine Wyssa répond que les 192 francs sont une subvention de 4 ans pour les sirènes. Quant aux 19'000 francs, ils ont bien été encaissés mais ils ont été directement soustraits du compte 660.3515. Ce montant correspond à la déduction de 2 fr. 50 par habitant des 6 fr. 50 des frais pour la PCI.

La parole n'étant plus demandée, le président invite M. Jean-François Jolimay à lire les vœux et la conclusion de son rapport qui est la même que celle du préavis.

Ensuite c'est au tour de Mme Catherine Dutoit de lire les conclusions de son rapport.

La discussion est ouverte sur les comptes et les rapports des commissions des finances et de gestion. La parole n'est pas demandée.

La discussion est ouverte sur le rapport de gestion 2008. M. Marcel Arun Bolkensteyn s'interroge quand à la mention "Locaux des naturalisations" concernant les séances intermunicipales.

Le syndic répond qu'il y en a à Prilly et Renens mais pas à Bussigny.

La parole n'étant plus demandée, le président relit les conclusions de la Commission des finances.

LE CONSEIL COMMUNAL DE BUSSIGNY-PRES-LAUSANNE

- vu le préavis municipal N° 09/2009 du 24 avril 2009,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

à main levée et à l'unanimité,

1. D'accepter les comptes 2008 de la bourse communale, la clôture des comptes de fonctionnement et le bilan au 31 décembre 2008
2. De donner décharge à la Municipalité pour la gestion financière de l'année 2008

Après que le président a relu les conclusions du rapport de la Commission de gestion, celles-ci sont approuvées à main levée et à l'unanimité.

5. Election du Bureau du Conseil pour 2009-2010 :

a) du président

Au nom du PSIG, Mme Martine Urech a le plaisir de proposer Mme Geneviève Crausaz.

Aucune autre proposition n'est faite. Le vote au bulletin secret donne les résultats suivants :

Bulletins délivrés	67
Bulletins rentrés	67
Bulletins blancs	12
Bulletins nuls	1
Bulletins valables	66
Majorité absolue	34
Voix éparses	3

Mme Geneviève Crausaz est élue avec 51 voix.

Mme Crausaz remercie chacun de la confiance qui lui a témoignée et se réjouit de nous retrouver tous à la rentrée après un bel été.

b) du 1^{er} vice-président

Au nom de l'Entente communale, M. Jacques Miauton propose M. Dominique Blanc.

Aucune autre proposition n'est faite. Le vote au bulletin secret donne les résultats suivants :

Bulletins délivrés	67
Bulletins rentrés	67
Bulletins blancs	5
Bulletins nuls	1
Bulletins valables	66
Majorité absolue	34
Voix éparses	3

M. Dominique Blanc est élu avec 58 voix.

M. Blanc remercie les conseillers pour leur confiance.

b) du 2^e vice-président

M. Jacques Miauton propose, avec joie, M. Hans Ulrich Frey.

Aucune autre proposition n'est faite. Le vote au bulletin secret donne les résultats suivants :

Bulletins délivrés	67
Bulletins rentrés	67
Bulletins blancs	5
Bulletins nuls	6
Bulletins valables	61
Majorité absolue	32
Voix éparses	3

M. Hans Ulrich Frey est élu avec 53 voix.

M. Frey remercie les membres du Conseil de la confiance qui lui ont témoignée.

d) des scrutateurs

Au nom du PSIG, Mme Martine Urech propose Mme Francine Mingard. M. Jacques Miauton propose M. Marcel Arun Bolkensteyn.

Sans autres propositions, ces deux conseillers sont élus à main levée et à l'unanimité.

e) des scrutateurs suppléants

Au nom du PSIG, Mme Martine Urech propose Mme Anatolia Bruttin. M. Jacques Miauton propose Mme Paola Kaeslin.

En l'absence d'autres candidats, ces deux personnes sont élues à main levée et à l'unanimité.

6. Election de la Commission de gestion pour 2009-2010

Au nom de leur groupe, M. Jacques Miauton et Mme Martine Urech proposent :

Mmes, MM.	Brigitte	Quaglia
	Paola	Kaeslin
	André Marc	Bignens
	Claude	Rosset
	Germaine	Müller
	Marie-Thérèse	Domon
	Christophe	Collet

Ceux-ci sont élus à main levée et à l'unanimité.

Au nom de leur groupe, M. Jacques Miauton et Mme Martine Urech proposent les suppléants suivants :

MM. Christophe Sapin
Joseph Martin Masabo

Ceux-ci sont élus à main levée et à l'unanimité.

7. Election d'un suppléant à la Commission des finances

Au nom du PSIG, Mme Chantal Dind propose Mme Martine Urech.

Aucune autre proposition n'est faite. Celle-ci est élue à main levée et à l'unanimité.

8. Paiement des indemnités et des jetons de présence

Les scrutatrices procèdent à la distribution des enveloppes.

9. Propositions individuelles et divers

Commissions intercommunales

M. Marcel Berdoz donne quelques informations concernant le Conseil intercommunal de la police de l'Ouest lausannois. Les comptes et le rapport de gestion 2008 ont été adoptés. Quelques vœux ont été adressés au Comité de direction : principalement, la création d'une commission du personnel et l'augmentation des patrouilles à pied afin de sécuriser davantage les piétons. Un préavis de 310'000 francs concernant le renouvellement des installations et systèmes de contrôle de la signalisation lumineuse et achat d'un radar préventif a été accepté au mois de mai. Le site "www.polouest.ch" donne toutes les informations utiles.

M. Marcel Arun Bolkensteyn fait part d'informations issues du Conseil intercommunal de l'ARASOL. Les nouveaux statuts n'ont pas pu entrer en vigueur le 1^{er} janvier de cette année parce que le Conseil d'Etat n'avait pas encore pu transmettre son approbation. Deux séances ont eu lieu. Le Comité de direction a été assermenté, les comptes et le rapport de gestion ont été adoptés. Différentes propositions de modifications des statuts ont été proposées. En particulier le Comité de direction déposera un préavis pour modifier le mode d'élection des membres du Conseil intercommunal.

Autres divers

Le président annonce qu'il a agendé une sortie du Conseil au 3 octobre 2009. De plus amples informations seront communiquées d'ici quelques semaines.

Une motion concernant la révision du statut du personnel communal ayant été déposée sur le bureau, le président invite un auteur de la motion à en donner la lecture. M. Jean-François Savary se charge d'en faire le porte-parole.

Motion au sujet de la révision du statut du personnel de la commune de
Bussigny-près-Lausanne

Dans sa séance du 24 avril 2009, le Conseil communal a accepté le préavis municipal No 6/2009 relatif à la modification du statut du personnel communal instaurant ainsi un congé de paternité. L'aspect novateur de cette disposition a interpellé les motionnaires en regard du statut du personnel communal en vigueur datant de 1993. Une lecture attentive de celui-ci met en évidence son caractère obsolète.

Par exemple :

- *art 7. "En règle générale, seules les personnes de nationalité suisse, jouissant de leurs droits civils, sont admissibles aux fonctions publiques régulières dans le service de la Commune."*

Un municipal régulièrement élu et ne possédant pas la nationalité suisse serait donc dans l'impossibilité d'engager un employé communal dans la même situation.

- *art 59 et suivants relatif au corps de police.*

Ces articles ne concordent plus à l'organisation de l'association de la police de l'Ouest lausannois.

- *Art 63 "Dans la règle, les vacances sont prises au cours de l'année en une seule fois. Le report d'une année à l'autre n'est admis qu'exceptionnellement jusqu'au 31 mars de l'année suivante."*

L'obligation de prendre ses vacances en une seule fois durant l'année va à l'encontre de la santé de l'employé et fait peu de cas de l'organisation des familles avec enfants.

Ces trois exemples choisis parmi d'autres montrent l'inadéquation entre le statut du personnel en vigueur et l'actuelle démarche de réorganisation des tâches du personnel communal effectuée par le secrétaire communal sous l'égide de la Municipalité. Si à juste titre celle-ci engage les deniers publics pour défrayer une spécialiste en relations et ressources humaines (écriture 130.3099, page 12 des comptes 2008) afin d'optimiser la conduite des collaboratrices et collaborateurs communaux, il apparaît indispensable, par souci de cohérence, d'élaborer conjointement un statut du personnel adapté à un service public contemporain.

Cette démarche permettra une gestion des ressources humaines du personnel communal compatible à une commune en plein essor et facilitera les collaborations croissantes avec les communes voisines dont plusieurs ont déjà actualisé leur politique en matière de gestion du personnel communal.

Pour ces raisons, nous déposons la motion suivante :

Le Conseil communal de Bussigny-près-Lausanne, dans sa séance du 26 juin 2009, mandate la Municipalité d'élaborer un nouveau statut du personnel, en tenant compte des points développés ci-dessus.

Bussigny-près-Lausanne, le 26 juin 2009.

Les motionnaires : Jean-François Savary, Catherine Wenger, Martine Urech et
Anatolia Bruttin

La discussion est ouverte mais la parole n'est pas demandée hormis par le syndic qui confirme que la Municipalité est toujours très attentive à la problématique des ressources humaines et elle invite donc le Conseil à soutenir cette motion.

Précédant le président, M. Jacques Miauton précise qu'il faut tout d'abord décider si la motion est à renvoyer à l'examen d'une commission ou si elle est prise en considération immédiatement avec renvoi à la Municipalité. Il suggère cette dernière solution.

La parole n'étant plus demandée, le président met au vote le renvoi direct à la Municipalité. Cette solution est adoptée à main levée et à l'unanimité hormis une abstention.

Mme Germaine Müller soumet à l'assemblée le postulat ci-dessous concernant le travail de proximité.

M. le Président,

Mmes et MM. les Conseillers,

En septembre 2004, les municipalités de Bussigny-près-Lnusanne, Chavannes-près-Renens et Villars-Sainte-Croix signaient une convention d'entente intercommunale dans le but d'engager un travailleur social afin de développer une activité socio-éducative dite de «prévention jeunesse».*

Depuis 2006, Stephan Yersin, travailleur social de proximité, réalise à lui seul un travail considérable : il est en contact avec plus de 500 jeunes des communes susmentionnées, il développe entre autres des activités sportives et, grâce au réseau qu'il a tissé, il fait en sorte que les jeunes qui ont besoin d'aide soient pris en charge efficacement. Dans le rapport qu'il a exposé devant le présent Conseil communal en décembre 2008, Stephan Yersin a par ailleurs souligné qu'il doit faire face à des situations de jeunes en difficultés toujours plus complexes.

Parallèlement à son travail, Stephan Yersin a entrepris un Master en Action et politique sociale à l'EESP de Lausanne. Lorsqu'il s'absente pour ses études, vacances ou d'autres raisons, une présence minimale est assurée par une éducatrice en fin de formation employée à La Blancherie à Chavannes, situation qui n'est pas satisfaisante au vu du volume de travail. De plus, si Stephan Yersin venait à quitter son emploi, c'est tout un réseau et des relations de confiance par lui établis qui seraient pratiquement réduits à néant. Sauf si un ou une collègue pouvait prendre immédiatement le relais...

Dès lors, compte tenu que la nécessité d'un encadrement pour les jeunes n'est plus à démontrer et afin d'inscrire cette présence dans la durée, il serait souhaitable de renforcer le travail de proximité auprès des jeunes par l'engagement d'un.e éducateur.trice au moins à temps partiel, engagement à discuter avec les municipalités partenaires.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

**Entre-temps, la commune de Saint-Sulpice s'est retirée de cette entente.*

Suite à la remarque du président faisant état de l'absence de toute proposition écrite, Mme Müller s'empresse de lui apporter son postulat.

M. Jean-Claude Glardon informe que les municipaux concernés sont prêts à prendre en considération la proposition de Mme Müller. La surcharge de travail a déjà été évoquée moult fois. Une étude sera faite afin d'établir un rapport.

La discussion n'étant pas demandée, le président propose de mettre en votation la prise en considération immédiate avec renvoi à la Municipalité.

Cette procédure est adoptée à main levée et à l'unanimité, hormis une abstention.

Mme Catherine Dutoit fait remarquer que le miroir placé à l'angle de la rue des Alpes et de la rue du Château a disparu depuis la réfection du bâtiment faisant l'angle. Considérant le carrefour dangereux, elle demande s'il sera remis en place.

Mme Claudine Wyssa partage son souci. Elle s'occupera du problème.

Mme Maryline Ecuyer demande ce qui a engendré l'augmentation du prix des camps d'été pour lesquels il n'y plus qu'un prix forfaitaire.

M. Jean-Claude Glardon répond que la Municipalité a décidé d'augmenter les tarifs qui n'ont plus été modifiés depuis 15 à 20 ans. La tarif unique a été instauré par mesure de simplification. Quitte aux personnes qui en ont besoin de faire les démarches pour un prix plus avantageux. Il faut néanmoins relever que la commune fait un très gros effort financier pour organiser ces camps et que nos prix restent attractifs.

M. Michel Schneider invite chacun à noter dans son agenda la date du 29 août 2009 correspondant au 30^e anniversaire de La Foulée de Bussigny et à la 26^e course pédestre.

M. Julien Weibel fait remarquer à la Municipalité que la place de jeux à côté du refuge communal est en mauvais état.

M. Jean-Claude Glardon répond que l'entretien se fait normalement par l'équipe forestière. Un contrôle permettra de savoir ce qui doit être entrepris. Il faut relever que les équipements sont victimes d'actes de vandalisme mais que la nature de la forêt permet de se suffire d'installations restreintes. L'imagination permet de suppléer à un manque d'équipements.

M. Christian Roggo rappelle les traditionnelles manifestations : Fête de la bière du 1^{er} juillet, Fête du 1^{er} août et Fête au village les 4 et 5 septembre 2009.

Au président de reprendre la parole :

Il est un rituel auquel vous avez droit, c'est bien entendu le p'tit discours de fin de règne.

En effet, voilà bientôt une année que vous m'avez élu président du Conseil communal, mandat ô combien important, qui va se terminer, en ce qui me concerne, d'ici quelques jours. J'ai assumé cette fonction avec honneur et fierté au mieux de ma conscience. Il faut croire que mon job a été bien fait, car il n'y a eu ni révolution, ni coup d'état.

Grâce à la gestion clairvoyante de notre commune, à des préavis clairs et précis, nos débats ont été calmes. Je n'ai pas entendu un mot plus haut que l'autre et pour reprendre l'emblème de notre village, il n'y a pas eu de combat de coqs et les prises de becs inexistantes ou pratiquement.

Pour ce qui concerne la partie que j'appellerais "récréative", j'ai, dans la mesure du possible, essayé d'être présent à chaque manifestation à laquelle j'ai été convié. Cela m'a confirmé que la vie de notre village est trépidante, diversifiée et qu'il se passe toujours quelque chose à Bussigny.

Des remerciements sont de circonstance et sont bien mérités : (ndlr : formule abrégée) aux conseillers, syndic, municipaux, membres du Bureau, chefs de services et leurs collaborateurs.

Pour conclure, je souhaite à "ma" successeur une année de présidence pleine de succès et de réussite. Je suis convaincu qu'elle aura autant de plaisir que moi à exercer cette fonction passionnante.

A nom de la Municipalité le syndic remercie M. Meyer pour son année de présidence durant laquelle tout a très bien fonctionné, comme d'habitude, grâce à une très bonne entente et dans une très bonne ambiance. Le verrée aura lieu au Raisin faute de la possibilité de disposer du Centre de paroisse.

10. Fixation de la date de la prochaine séance

La prochaine séance est fixée au 2 octobre 2009.

L'assemblée est levée à 22 h 10.

Le président souhaite une bonne fin de soirée, un excellent week-end et un excellent été à chacun.

Pour le Conseil communal

Le président :

Le secrétaire :

Michael Meyer

René Pouly